

N. réf. : DGS – MJG

COMPTE-RENDU
DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2014 A 20 HEURES

(Date de convocation : le 27 novembre 2014)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un décret n° 2014-1387 en date du 21 novembre 2014 a convoqué :

. à la date du dimanche 25 janvier 2015, le collège électoral du département de la HAUTE-LOIRE afin de procéder à l'élection d'un sénateur (élection sénatoriale partielle), en remplacement de Monsieur Jean BOYER, démissionnaire,
. et préalablement, au vendredi 5 décembre 2014, les conseils municipaux du département de la HAUTE-LOIRE afin qu'ils désignent leurs délégués et suppléants, en vue dudit scrutin électoral.

Un arrêté préfectoral n° DIPPAL/BEAG 2014-280 est intervenu le 24 novembre 2014 à l'effet de rappeler le mode de scrutin applicable à l'élection des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que de fixer le nombre de délégués à élire, par commune, en vue de l'élection d'un sénateur. En ce qui concerne la commune de MONISTROL sur LOIRE, le nombre d'élus à désigner en vertu de l'arrêté préfectoral sus-visé ressort à 15 délégués titulaires et à 5 délégués suppléants.

Une convocation a donc été transmise par Monsieur le Maire, le 27 novembre 2014, à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'effet de les convier à la réunion du 5 décembre 2014 à 20 H.00 en mairie, salle de réunion du rez de chaussée ; la détermination de l'horaire et du lieu de déroulement de la séance incombant, en effet, à l'autorité municipale. Etaient jointes à ladite convocation une copie :

- du décret n° 2014-1387 du 21 novembre 2014 portant convocation du collège électoral pour l'élection d'un sénateur du département de la HAUTE-LOIRE,
- de l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/BEAG 2014-280 du 24 novembre 2014 précité accompagné de ses annexes,
- ainsi que la copie de la circulaire préfectorale du 25 novembre 2014 précisant notamment les modalités d'organisation du scrutin et son annexe.

Le Conseil Municipal s'est donc réuni aux jour, heure et lieu précités.

ETAIENT PRESENTS : les 23 conseillers municipaux ci-dessous désignés

M. Jean-Paul LYONNET, Maire,

Mme Béatrice LAURENT BARDON – M. Jean-Pierre GIRAUDON –
Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN - M. Laurent GOYO –
Mme Christelle MICHEL-DELEAGE – M. Florian CHAPUIS –
Mme Françoise DUMOND, adjoints

Mme Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD – Mme Régine DURAND –
M. Gilles LAURANSON – M. Laurent CAPPY –
Mme Christine PETIOT - Mme Fabienne GOUY-BONNEVIALLE -
Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Vincent DECROIX –
M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD -
M. Calogero GIUNTA - Mme Annie VEROT-MANGIARACINA -
M. Robert VALOUR - M. Yvan CHALAMET –
Mme Valérie MASSON-COLOMBET – Mme Claire MACIEL

.../...

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 6 conseillers municipaux ci-dessous désignés

M. Cyril FAURE, adjoint, qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT

M. Pierre ETEOCLE

M. Luc JAMON qui avait donné pouvoir à Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN

Mme Sonia BENVENUTO DECHAUX qui avait donné pouvoir à M. Vincent DECROIX

Mme Marie-Claire THEILLIERE qui avait donné pouvoir à Mme Christelle MICHEL-DELEAGE

M. Gérard MICHELON qui avait donné pouvoir à M. Robert VALOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance. Madame Béatrice LAURENT-BARDON est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Avant d'aborder le seul point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient, à rendre, en préambule un hommage à Monsieur Jacques BARROT qui est récemment décédé. Il retrace brièvement la carrière politique de celui-ci et les nombreuses fonctions qu'il a occupées :

- conseiller municipal puis maire d'YSSINGEAUX,
- conseiller général et président du conseil général de la HAUTE-LOIRE,
- député de la HAUTE-LOIRE,
- secrétaire d'état au logement, ministre du commerce et de l'artisanat, ministre de la santé et de la sécurité sociale, ministre du travail et des affaires sociales,
- commissaire européen,
- membre du conseil constitutionnel.

Une minute de silence est observée à la mémoire du défunt.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil municipal. 23 conseillers municipaux étant présents, la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

Le bureau électoral est ensuite constitué, en application de l'article R 133 du Code électoral. Il comprend, outre Monsieur le Maire, président, Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON – Madame Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD et Madame Claire MACIEL & M. Mathieu FREYSSINET-PEYRARD qui s'avèrent être respectivement les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Maire constate que deux déclarations de candidature sont déposées :

. celle de la liste conduite par Monsieur Jean-Paul LYONNET au nom de « MONISTROL AVEC VOUS » qui comprend l'inscription des candidats suivants :

M. Jean-Paul LYONNET – Mme Béatrice LAURENT née BARDON – M. Jean-Pierre GIRAUDON – Mme Elisabeth MAITRE née DUPLAIN – M. Laurent GOYO – Mme Christelle MICHEL née DELEAGE – M. Florian CHAPUIS – Mme Françoise DUMOND née GOUIT – M. Cyril FAURE – Mme Anne-Marie BONNEFOY née BUFARD – M. Pierre ETEOCLE – Mme Régine DURAND née GIRARD – M. Gilles LAURANSON – Mme Christine PETIOT – M. Laurent CAPPY – Mme Fabienne GOUY née BONNEVIALLE – M. Luc JAMON – Mme Sandrine CHAUSSINAND née SCIANGULA – M. Vincent DECROIX – Mme Sonia BENVENUTO née DECHAUX ;

.../...

. celle de la liste conduite par Monsieur Robert VALOUR au nom de « MONISTROL POUR TOUS » qui comprend l'inscription des candidats suivants :

- Mme Annie MANGIARACINA née VEROT – M. Robert VALOUR – Mme Claire MACIEL née DEUSTO – M. Gérard MICHELON – Mme Valérie COLOMBET née MASSON – M. Yvan CHALAMET.

Le vote a lieu à bulletin secret, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, avec application de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le scrutin donne les résultats suivants :

- | | |
|--|----|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b) Nombre de votants : | 28 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 0 |
| d) Nombre de suffrages exprimés : | 28 |
| e) Nombre de suffrages obtenus par la liste conduite par
Monsieur Jean-Paul LYONNET au nom de « MONISTROL AVEC VOUS » | 21 |
| f) Nombre de suffrages obtenus par la liste conduite par
Monsieur Robert VALOUR au nom de « MONISTROL POUR TOUS » | 7 |

Le quotient électoral ressort à 1,86 en ce qui concerne la désignation des délégués titulaires.

Au terme des résultats du scrutin et compte-tenu dudit quotient électoral, Monsieur le Maire proclame élus les délégués suivants :

. figurant sur la liste conduite par M. Jean-Paul LYONNET au nom de « MONISTROL AVEC VOUS » :
M. Jean-Paul LYONNET – Mme Béatrice LAURENT née BARDON – M. Jean-Pierre GIRAUDON – Mme Elisabeth MAITRE née DUPLAIN – M. Laurent GOYO – Mme Christelle MICHEL née DELEAGE – M. Florian CHAPUIS – Mme Françoise DUMOND née GOUIT – M. Cyril FAURE – Mme Anne-Marie BONNEFOY née BUFARD – M. Pierre ETEOCLE,

. figurant sur la liste conduite par M. Robert VALOUR au nom de « MONISTROL POUR TOUS » :
- Mme Annie MANGIARACINA née VEROT – M. Robert VALOUR – Mme Claire MACIEL née DEUSTO – M. Gérard MICHELON.

Le quotient électoral ressort à 5,60 en ce qui concerne la désignation des délégués suppléants.

Au terme des résultats du scrutin et compte-tenu dudit quotient électoral, Monsieur le Maire proclame ensuite élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, à savoir :

. figurant sur la liste conduite par M. Jean-Paul LYONNET au nom de « MONISTROL AVEC VOUS » :
. Mme Régine DURAND née GIRARD – M. Gilles LAURANSON – Mme Christine PETIOT – M. Laurent CAPPY

. figurant sur la liste conduite par M. Robert VALOUR au nom de « MONISTROL POUR TOUS » :
. Mme Valérie COLOMBET née MASSON.


.../...

Le procès-verbal du scrutin dont il s'agit, est établi à 21 H.20. Il est signé par Monsieur le Maire, par les 4 conseillers municipaux, membres du bureau ainsi que par le secrétaire. Aucune réclamation n'y est mentionnée.

La séance est ainsi close.



Le Maire,


Jean-Paul LYONNET

